

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 6 AVRIL 2022 - 19H00**

- *Approbation du Procès-verbal de la séance du Mercredi 16 mars 2022 - 19H00 : adopté à l'unanimité*
- *Approbation de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité*
- *Désignation du secrétaire de séance : Philippe STROPPIANA*
- *Information au conseil municipal des décisions du Maire :*
 - *Décision du 18 mars 2022 : Marché Rénovation thermique dortoir maternelle*
 1. *Lot 1 - Menuiseries métalliques : SARL Masfer : 24 320 € HT*
 2. *Lot 2 - Menuiseries bois : SARL Les Bosseurs : 7 807,10 € HT*
 3. *Lot 3 - Peinture : SAS Brès Peinture : 7 968,64 € HT*

1. Taux d'imposition 2022

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le Maire propose pour 2022 de reconduire les taux des taxes foncières à l'identique, comme indiqué ci-dessous :

Taxe foncière (bâti) : 34,11 % - Produit attendu : 1 140 297 €

Taxe foncière (non bâti) : 35,74 % - Produit attendu : 15 797 €

Adopté à l'unanimité

2. Indemnités 2021 des élus

Rapporteur : Frédéric MASSIP

La Loi dite « engagement et proximité » exige la communication aux conseillers municipaux d'un état de l'ensemble des indemnités des élus siégeant au sein de l'assemblée. Le Maire précise que cet état a été joint à la convocation de la séance du jour. Cette communication ne fait ni l'objet d'un débat, ni d'un vote.

NOM de l' élu	Fonction	Montant des indemnités brutes annuelles (en euros)	Montant des frais de déplacement, hébergement...	TOTAL
Frédéric MASSIP	Maire Vice-président LMV	24 083,16 12 904,20	/	36 987,36
Philippe STROPPIANA	1 ^{er} adjoint	9 241,20	14,80	9 256,00
Aurore STELLA	2 ^{ème} adjointe	9 241,20	/	9 241,20
Michel REY	3 ^{ème} adjoint	9 241,20	/	9 241,20
Sandrine CASTINEIRA	4 ^{ème} adjointe	9 241,20	/	9 241,20
Jean-François DUBOIS	5 ^{ème} adjoint	9 241,20	/	9 241,20

3. Budget Primitif 2022

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le Maire présente les éléments constituant le Budget Primitif 2022. Ce budget prévisionnel s'élève pour :

- La section de fonctionnement à 1 894 706,90 €
- La section d'Investissement à 1 343 242,81 €

Adopté à l'unanimité

Le Maire lève la séance à 19H30

Maubec, le 6 avril 2022
Le Maire,

Frédéric MASSIP
1